

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 03.121

L'An Deux Mille Trois, le 18 décembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Henri LE GUEUT, Premier Adjoint au Maire.

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

12 DECEMBRE 2003

12 DECEMBRE 2003

ETAIENT PRESENTS : MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints.

Mme BARRAUD-DUCHERON, M. COASSIN, Mmes CROUE, DOUMECQ, DURAND, GRAMMATICO, ISENDICK, JOLY, MM. LIBOUBAN, MERLE, Mmes MOINET, PELTIER, MM. RAYMOND, SIMONNET, Melle TURPIN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : M. MOST par M. LE GUEUT
Mme MONTRON par M. BOISNARD
M. BUJARD par M. CHABANEAU
M. CAU par Mme CROUE
Mme COURTIN par Mme GRAMMATICO
M. FAVRE par Mme PELTIER
M. GUIARD par Mme JOLY
Mme LABEYRIE par Mme GEOFFROY
M. POTENNEC par Mme LECOMTE
Mme TERRIEN par M. DENIS

ABSENTS-EXCUSES : Néant.

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 23
Nombre de Votants : 33

Mme ISENDICK a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : ASSOCIATION "LA SOCIETE DU MUSEE DE ROYAN"
DONS A LA VILLE DE ROYAN

VOTE : UNANIMITE

L'association "la Société du Musée de Royan" représentée par sa présidente, Madame BOUCHET, a souhaité faire don à la commune de ROYAN de ses collections, fonds documentaires et biens meubles.

Les biens, collections et documents donnés à la commune sont, par conséquent, inaliénables.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- VU le don consenti à la commune par l'association "la Société du Musée de Royan" pour le futur musée municipal,
- CONSIDERANT que la donation n'est grevée d'aucune charge excessive pour la commune,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- d'accepter la donation de l'association "la Société du Musée de Royan" figurant sur la liste jointe, étant précisé que ces oeuvres qui sont inaliénables seront régulièrement présentées au public ou conservées dans le futur musée municipal.
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à conclure et signer l'acte de donation dont le projet est joint en annexe.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire,
Exécutoire

Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié

Compte-tenu de l'accomplissement

des formalités légales

le 22 décembre 2003

Certifié Conforme

Mairie de Royan

Par délégation du Maire,

Le Directeur Général Adjoint des

Services,

H. THOMAS